



Abidjan, le 06 JUIN 2024

N°/MESRS/UNA/PV-PVU/DSC

COMMUNIQUÉ

Le Président de l'Université Nangui Abrogoua (UNA) informe la communauté universitaire et le public que la période de dépôt des demandes d'équivalence, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est fixée du **mardi 18 juin au mercredi 31 juillet 2024, délai de rigueur.**

Les dossiers sont reçus, tous les jours ouvrables, à la **Scolarité, porte 5.**

Le Président rappelle, à toutes fins utiles, que l'Équivalence est un procédé qui permet à toute personne titulaire d'un diplôme post-baccalauréat de solliciter une inscription dans une Unité de Formation et de Recherche (UFR) pour l'obtention d'un autre diplôme. L'admission se fait sur étude de dossier.

Pièce jointe (01) :

- **Liste des pièces constitutives du dossier de demande**

P/le Président et P/O
Le Vice-Président chargé de la
Pédagogie et de la Vie Universitaire

**Prof TIHO Seydou**



06 JUIN 2024

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

1. Une photocopie de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
2. Le baccalauréat série C, D, E, F7 ou diplômes admis en équivalence (original + photocopie) ;
3. Les relevés de notes et diplômes/attestations obtenus (original + photocopie) ;
4. Le programme détaillé des enseignements (chapitres et sous-chapitres des cours) reçus par le candidat dans son établissement d'origine, année par année, et portant la signature et le cachet du Responsable de l'établissement ;
5. Un accord d'encadrement d'un enseignant de rang A pour les postulants au master ;
6. L'homologation pour tout diplôme obtenu à l'Étranger ou dans un établissement d'Enseignement Supérieur Privé (à établir à la Direction de l'Enseignement Supérieur ; Plateau, RDC de l'immeuble Lamblin) ;
7. Un curriculum vitae ;
8. Le reçu de paiement des frais d'équivalence (5.000 FCFA) délivré par l'Agence Comptable de l'UNA ;
9. Une fiche de demande d'équivalence (à retirer à la Scolarité après le paiement des frais).

N.B : Tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté.

P/le Président et P/O
Le Vice-Président chargé de la
Pédagogie et de la Vie Universitaire



Prof TIHO Seydou